



**AGRITEST84**

Une expérience grandeur nature



**MISE A DISPOSITION DE TERRES A MAZAN (84)**  
**POUR TESTER SON PROJET AGRICOLE**

Une Société Civile Immobilière (SCI) familiale propose plusieurs parcelles attenantes à l'exploitation oléicole bio d'un de ses membres. L'offre s'adresse à un-e porteur-se de projet qui souhaiterait tester son activité agricole dans le cadre de l'Espace Test « Agritest 84 ».



Une expérience  
grandeur nature

**ESPACE TEST AGRICOLE DE VAUCLUSE**

espacetest84@gmail.com

07 82 58 56 89

**www.espacetest84.fr**

## Le propriétaire foncier

La SCI est une société familiale qui met en location la majorité de ses terres au fils oléiculteur depuis une 10<sup>aine</sup> d'années. Cette Société Civile Immobilière possède un peu plus de 9ha, dont 6ha d'un seul tenant. La partie d'un seul tenant se situe au Nord-Est de Mazan en zone agricole. Dans ce secteur sont présents essentiellement des vignes et des oliviers le long de petites routes peu fréquentées.

Celui-ci a planté la majeure partie des oliviers qu'il conduit aujourd'hui. Il cultive également du safran et a quelques cerisiers, amandiers et figuiers sur les terres avec à terme, un projet d'atelier poules pondeuses. Il a obtenu un permis de construire et a démarré les travaux pour un hangar et une maison d'habitation sur le site. Il s'installera sur place au cours de l'année 2020.

Plus particulièrement il est attendu de cette mise à disposition :

- Les cultures devraient être menées impérativement en bio.
- Ce lieu est un lieu de travail et sera amené à être un lieu de vie, préserver une certaine quiétude est essentielle.
- Un entretien des parcelles non cultivées pour éviter qu'elles ne s'enfrichent.

Les points à discuter avec le-la porteur-se de projet :

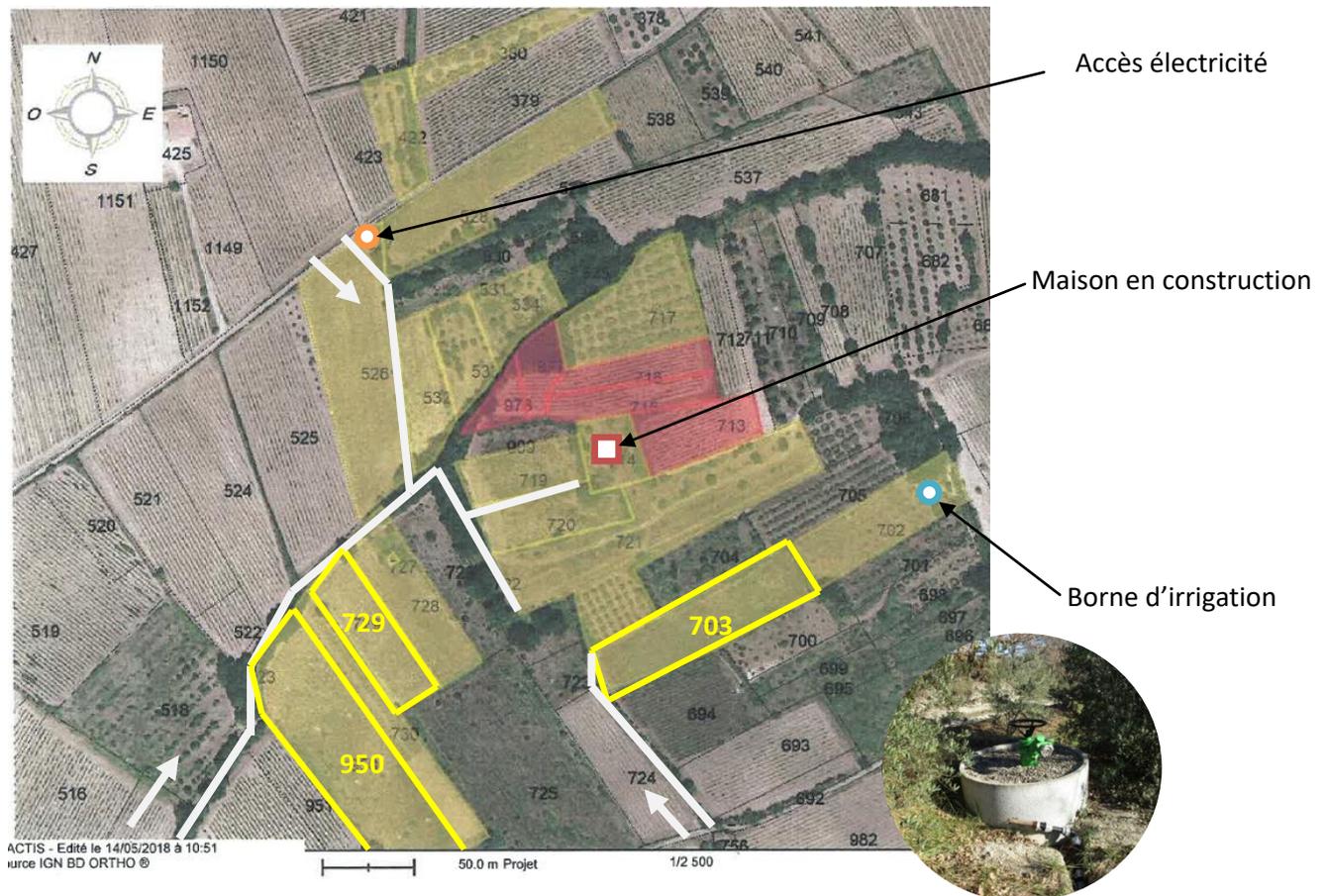
- Possibilité de prêt de matériel aujourd'hui à destination de l'activité oléicole (motoculteur, tracteur, griffon...), les modalités sont à définir.
- Peu de possibilité de s'installer suite au test : le fils est actuellement cotisant solidaire, il est possible que le restant des terres lui soit nécessaire pour passer Agriculteur à Titre Principal à terme. Pour le moment pas de projet arrêté pour ces terres. Pas de vente envisagée.
- Possibilité de prendre en charge le coût pour amener l'eau sur les parcelles non irriguées à ce jour.

Point de vigilance :

- Mise en garde sur les risques de vol, le fils s'est fait voler de jeunes arbres par le passé.

## Description du parcellaire

Le test concernerait au total 5 parcelles de taille et de nature différentes totalisant 1,58 ha. Les parcelles sont accessibles par des chemins indépendants qui permettent facilement de co-habiter sur ce même espace et d'envisager le développement d'activités parallèles. Le sol est limono-argileux avec 20% d'argile environ, les terres sont labellisées en bio. Une borne d'irrigation est présente sur le point haut du terrain. Un accès à l'électricité est possible en bordure de chemin.



La parcelle 703 est une terre nue irriguée de 3 500 m<sup>2</sup> avec un précédent de vigne. Un engrais vert a été semé il y a quelques années.



Les parcelles 729 et 950, de respectivement 2 400 m<sup>2</sup> et 6 500 m<sup>2</sup>, sont nues non irriguées mais avec possibilité d'amener l'eau à partir d'une borne à une 100taine de mètres au sud-est.

La première est semblable à la 703, précédent de vignes et engrais vert semé il y a quelques années.



A proximité de celle-ci on trouve un cabanon de 20 m<sup>2</sup> et une ruine de 20 m<sup>2</sup> attenante pouvant potentiellement être remise sur pied par les propriétaires (une demande de subvention a été faite dans ce sens) pour servir d'espace de stockage.

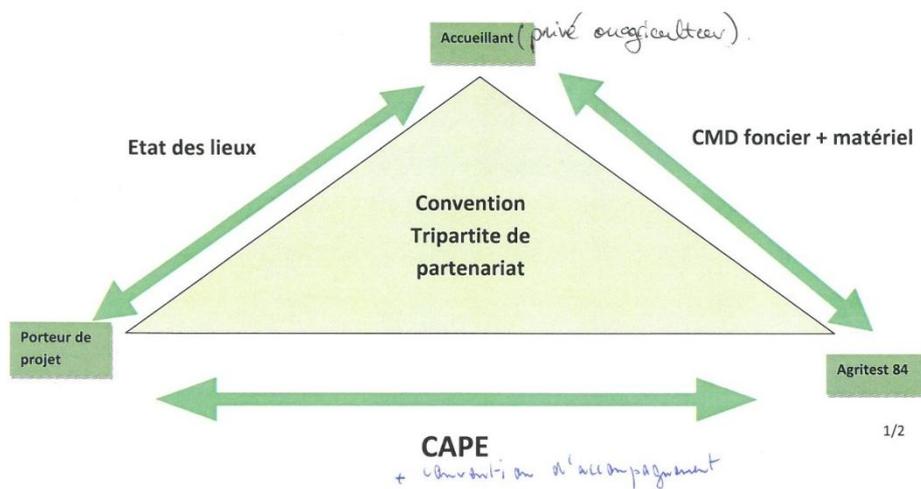
La seconde était il y a encore peu de temps plantée en vignes. Celles-ci ont été arrachées ces derniers mois. Le sol est relativement profond sur la partie Nord de la parcelle et très caillouteux au Sud.



## Le test agricole

Le test se ferait dans le cadre de l'Espace Test Agricole de Vaucluse, qui permet de tester une activité agricole en étant hébergé par la couveuse agricole Mosagri ou Creagri (hébergement juridique et comptable) et en bénéficiant d'un suivi technique, d'un accompagnement au projet, et d'un tutorat.

L'Espace Test Agricole et le/la porteur/se de projet sont reliés par un contrat CAPE, qui lui permet de démarrer son activité sans créer d'entreprise, en conservant ses minimas sociaux, et en étant assuré (accident du travail et responsabilité civile professionnelle). Une convention de mise à disposition du foncier est établie entre l'Espace Test Agricole et le propriétaire-accueillant et au démarrage de l'activité, un état des lieux des terrains est réalisé entre le/la porteur/se de projet et le propriétaire-accueillant. Enfin, une convention tripartite est établie entre les trois intéressés pour poser les termes de ce partenariat. Pour plus d'informations concernant le test agricole consultez la page officielle d'AgriTest84 <https://sites.google.com/site/espacetestagricole84/>



1/2

Pour plus de renseignements et pour une rencontre et visite du lieu, contactez Anna Schwietzke, animatrice à l'Adéar 84 : [anna.schwietzke@adear84.fr](mailto:anna.schwietzke@adear84.fr) / 07 82 58 56 89 / 04 90 74 19 86